

## RPN du 21 Novembre 2019 avec les Caisses Nationales consacrée à l'accueil des collègues SSI

Mathilde Lignot-Leloup, Directrice de la Sécurité Sociale, ouvre la séance en rappelant que la réforme était voulue rapide par le gouvernement et que les engagements pris ont été tenus : pas de licenciement et pas de mobilité forcée. Les difficultés liées au RSI n'étaient et ne sont pas dues aux agents qui, au contraire, sont souvent les premières victimes. Elle se félicite ainsi que l'ensemble des acteurs, des 1ers résultats tant pour les Travailleurs Indépendants que pour les agents de la sécurité sociale.

**Les organisations syndicales réfutent le tableau idyllique dressé par les Caisses Nationales et ajoutent que beaucoup de questions restent en suspens (Notamment sur les temps partiels, les jours de RTT, ...).**

L'employeur ne sous-estime pas l'ampleur du chantier. Il ne s'agit pas d'une dernière réunion pour clore le sujet. En effet, **la réforme est achevée juridiquement mais pas sur l'aspect managérial ni sur le terrain.** Le processus d'affectation s'est toutefois très bien déroulé et le travail accompli au sein de toutes les caisses ex-RSI. **Il y avait tout de même 5211 salariés à repositionner et à ce jour, aucun salarié n'est sans affectation.** Il reste quelques rares situations au niveau de la cellule nationale d'affectation.

L'Ucanss rappelle la règle pour le calcul des jours de RTT : si le nombre de jours octroyés est issu de l'application d'un accord local, celui-ci cesse de s'appliquer à compter du 01/01/2020 puisque c'est l'accord du Régime Général qui s'applique.

Les intervenants des différentes Caisses Nationales présentent tour à tour le document de travail.

### **SECTEUR ASSURANCE MALADIE**

- 99,7% des salariés repositionnés (3 situations restent à finaliser)
- Parcours d'intégration : socle commun + actions par organisme (journées d'intégration, parcours d'intégration digital, kit de bienvenue, séminaire manager-intégration, ...)
- Formation : 5 thèmes (socle commun, métiers du Front Office, métiers Production, management, praticiens conseils)

*Des supports ont été communiqués et doivent être présentés en réunion de service.*

### **SECTEUR ASSURANCE RETRAITE**

- Objectif : Accompagner les évolutions organisationnelles, accueillir les nouveaux collaborateurs et suivre leur intégration
- Moyens : actions nationales mais aussi actions régionales avec une large autonomie (séminaires, journées d'immersion, newsletter, ...)
- Formation : plan national mis en œuvre selon un calendrier dans chaque caisse avec 3 « modules » (formation des agents ex-SSI, formation des agents retraite, formation commune).



*Certains modules ont été revus afin de ne pas former des collaborateurs sur des sujets qu'ils maîtrisent déjà. La CNAV et l'ACOSS vont prochainement lancer les formations sur l'utilisation SCR.*

*Le seul impératif pour la Branche Retraite est de bien préparer l'accueil des collaborateurs, non pas juste de s'en préoccuper.*



### **SECTEUR RECOUVREMENT**

- **Guide méthodologique** (base pour les organismes avec bilan INRH en septembre 2019) + **Guide de Bienvenue** (Mémo RH par organisme + Guide de parrainage) + **Plan d'accompagnement**
- Communication par différents biais pour l'accueil des nouveaux collaborateurs (Canopée, Yammer, Trait d'Union, ...)
- Initiatives locales : séminaires, journées d'intégration, ...
- Formations :
  - \* OPALE (accueil et intégration des collaborateurs dans la Branche)
  - \* EMERAUDE (accueil et accompagnement des managers qui arrivent du ex-SSI)
  - \* OMEGA (accueil et accompagnement des gestionnaires et conseillers offre de service qui arrivent du ex-SSI)
- Formations aux outils + modules e-learning (fin 2019)

*On constate très peu d'inscriptions aux modules de formation Omega pour l'instant. L'employeur affirme qu'il n'est pas dans une logique de sanction en cas d'échec à la formation qualifiante, ce qui est déjà le cas aujourd'hui. Il confirme que les efforts quant à la formation ne s'arrêteront pas au 31/12/2019.*



**La CFTC demande une prime de tutorat pour les agents qui dispensent une (ou des) formation ou qui accompagnent les nouveaux collaborateurs comme cela semble être le cas à l'inverse pour les agents du SSI qui dispensent des formations aux collaborateurs RG. A défaut, la CFTC demande l'attribution de points de compétence sur un budget spécifique.**

**L'employeur étudie cette question** car elle n'est connue que depuis la semaine passée au niveau du SSI. Concernant le RG, l'employeur est CONTRE l'attribution de points pérennes car il s'agit d'une situation exceptionnelle. Concernant une prime de formateur occasionnel, il n'existe aucune possibilité dans les conventions collectives (ni RG, ni SSI). Enfin, pour une prime de tutorat, son octroi nécessite une intervention en appui technique ainsi qu'un avis lors de la qualification.

Pour terminer, **l'employeur renvoie la négociation de toutes ces primes aux négociations qui sont en cours pour la nouvelle classification. Nous ne manquerons pas d'appuyer cette juste revendication !**

## **Communication sur la réforme**

- Décembre 2019 : envoi d'un courrier et flyer aux TI + communiqué presse + internet (Institution + partenaires) + spots radio
- Début 2020 : communication par toutes les Branches du RG sur les offres de service pour les TI + mise en place d'un plateau téléphonique
- Plateforme téléphonique : du 02/01/20 au 21/02/20 pour donner les informations générales sur la réforme + rassurer et orienter les TI. Elle sera assurée par l'Assurance Maladie (PFS Paris + Tourcoing) et regroupera environ 30 personnes.
- Décembre 2019 : les OC enverront un courrier « d'au revoir » aux TI et l'Assurance Maladie un courrier de « Bienvenue ».
- Actions spéciales Retraite seront mises en place.

**La CFTC s'interroge sur les effectifs prévus : pourront-ils absorber l'ensemble des missions ? Dans le cas contraire, des ressources supplémentaires sont-elles prévues ? Pourquoi cette plateforme est-elle prévue uniquement pour 2 mois ?**

L'employeur précise qu'il s'agit de 30 CDD (enveloppe budgétaire « transformation ») qui auront uniquement pour mission de donner des informations générales et réorienter les TI, aucune réponse sur les dossiers ne sera donnée par cette équipe. L'essentiel des questions concernera sans doute les OC, raison pour laquelle c'est la Branche Maladie qui assurera cette mission. Elle sera également en capacité d'une part de mobiliser 10 téléconseillers supplémentaires, et d'autre part de maintenir cette plateforme 1 mois supplémentaire en cas de besoin.

## **Opérations de clôture du régime**

- **6 millions de dossiers sont à transférer**
- Mise en place d'un réseau provisoire pour gérer le courant et le transfert en parallèle par 27 caisses REFOP. Création également d'une Task Force REFOP au 02/01/2020.
- 3 bascules informatiques en production (mi-janvier, début février et mi-février) puis fin du réseau provisoire.
- Au niveau local, 300 collaborateurs (pas ETP) seront mobilisés jusqu'au 20/01/2020. Au niveau national, le personnel sera mobilisé jusqu'à fin février 2020 pour la consolidation des comptes et pour permettre d'arrêter et de publier les comptes.

**C'est dans un climat tendu que l'employeur clôt la réunion à 17h45 en raison d'impératifs alors même qu'il a demandé à ce qu'elle ne débute qu'à 15h et que les organisations syndicales souhaitaient encore intervenir et poser des questions (l'Attitude est peu conforme à ce que nous attendons d'un dialogue social de qualité.)**

**La CFTC ne manquera pas d'adresser des questions complémentaires notamment sur l'accueil, point qui n'a même pas été évoqué, et de vous tenir informés des réponses de l'employeur.**

**La CFTC est et restera mobilisée sur ces sujets essentiels pour le quotidien de CHACUN des salariés de l'Institution.**

*Par son réseau et ses experts, la CFTC vous soutient, vous écoute, s'implique, pour défendre vos droits, négocier et dialoguer avec efficacité et ténacité.*